



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
27 juillet 2011
Français
Original: anglais

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Dixième session

Changwon (République de Corée), 11-13 octobre 2011

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Correspondants pour la science et la technologie

Rôle et responsabilités des correspondants pour la science et la technologie

Note du secrétariat

Résumé

À la suite de la première session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie tenue à Istanbul (Turquie) en 2008, le Bureau du Comité a décidé d'élaborer des directives générales concernant le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie.

Après avoir examiné ces directives, la Conférence des Parties, par sa décision 22/COP.9, a prié le Bureau du Comité de la science et de la technologie de consulter les Parties et les groupes régionaux en vue de l'élaboration de recommandations sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie et de leur examen par le Comité de la science et de la technologie à sa deuxième session extraordinaire et à sa dixième session ordinaire.

En avril 2010, avec l'accord du Bureau du Comité, le secrétariat a envoyé à tous les centres nationaux de liaison un questionnaire sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie. Les résultats préliminaires en ont été présentés au Comité de la science et de la technologie à sa deuxième session extraordinaire (Bonn, 2011). En raison du faible nombre de réponses reçues et du nombre croissant de correspondants pour la science et la technologie, celui-ci a recommandé de rediffuser le questionnaire, ce qui a été fait en avril 2011. On trouvera dans le présent document les conclusions et les recommandations des consultations tenues en 2010 et en 2011.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–6	3
II. Analyse et interprétation des résultats.....	7–32	3
A. Rôle et responsabilités actuels des correspondants pour la science et la technologie.....	10–16	4
B. Principales réalisations des correspondants pour la science et la technologie.....	17–18	5
C. Problèmes concernant la coopération avec le correspondant pour la science et la technologie	19–22	6
D. Rôle et responsabilités proposés pour les correspondants pour la science et la technologie	23–25	6
E. Meilleurs moyens d’associer la communauté scientifique à la mise en œuvre de la Convention	26–28	7
F. Les correspondants pour la science et la technologie et les réseaux scientifiques	29–30	8
G. Autres commentaires et recommandations	31–32	8
III. Conclusions et recommandations.....	33–37	9
Annexes		
Questionnaire envoyé pour la consultation		10

I. Introduction

1. Dans sa décision 15/COP.7 relative à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacéité du Comité de la science et de la technologie la Conférence des Parties a invité les pays parties à désigner un correspondant pour la science et la technologie auprès du Comité, dont les activités seraient coordonnées par le centre national de liaison.

2. À la suite de la première session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie, tenue à Istanbul (Turquie) en 2008, le Bureau du Comité a consulté les correspondants pour la science et la technologie sur leur rôle et leurs responsabilités. Il a été convenu que les correspondants devraient fournir un appui scientifique pour la mise en œuvre de la Convention, en particulier par le biais de la planification, de la mise en œuvre et du suivi des programmes d'action nationaux dans les pays considérés. Il s'agirait notamment:

a) De renforcer les liens et les réseaux avec la communauté scientifique aux niveaux local, régional et mondial, avec le concours des centres nationaux de liaison;

b) D'aider le centre national de liaison à nouer un dialogue avec les scientifiques et les spécialistes de la technologie au niveau national;

c) D'aider le centre national de liaison à évaluer les progrès accomplis concernant la réalisation des objectifs stratégiques du Plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie) et l'établissement de rapports.

3. À sa réunion de mai 2009, le Bureau du Comité de la science et de la technologie a reconnu que le manque de précision quant au rôle et aux responsabilités des correspondants pour la science et la technologie pourrait conduire certaines Parties à ne pas désigner de correspondant. Par sa décision 22/COP.9, la Conférence des Parties a donc prié le Bureau du Comité de consulter les Parties et les groupes régionaux en vue de l'élaboration de recommandations sur le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, qui seraient examinées par le Comité à sa deuxième session extraordinaire et à sa dixième session ordinaire.

4. En application de cette décision, le Bureau du Comité a décidé de consulter les centres nationaux de liaison, auxquels le secrétariat enverrait un questionnaire. Le questionnaire, qui figure en annexe au présent document, a été envoyé aux centres nationaux de liaison en avril 2010; le secrétariat a reçu 27 réponses dans le délai imparti.

5. À sa deuxième session extraordinaire (Bonn, 16-18 février 2011), le Comité de la science et de la technologie a examiné les résultats de l'enquête présentés dans le document ICCD/CST(S-2)/5. En raison du faible nombre de réponses reçues et de l'augmentation du nombre de correspondants pour la science et la technologie, il a recommandé de rediffuser le questionnaire afin d'obtenir une participation plus importante.

6. Les Parties ont également été invitées à mettre régulièrement à jour la liste des correspondants pour la science et la technologie par les voies officielles et il a été souligné qu'il fallait mieux définir la procédure de communication avec les correspondants pour la science et la technologie.

II. Analyse et interprétation des résultats

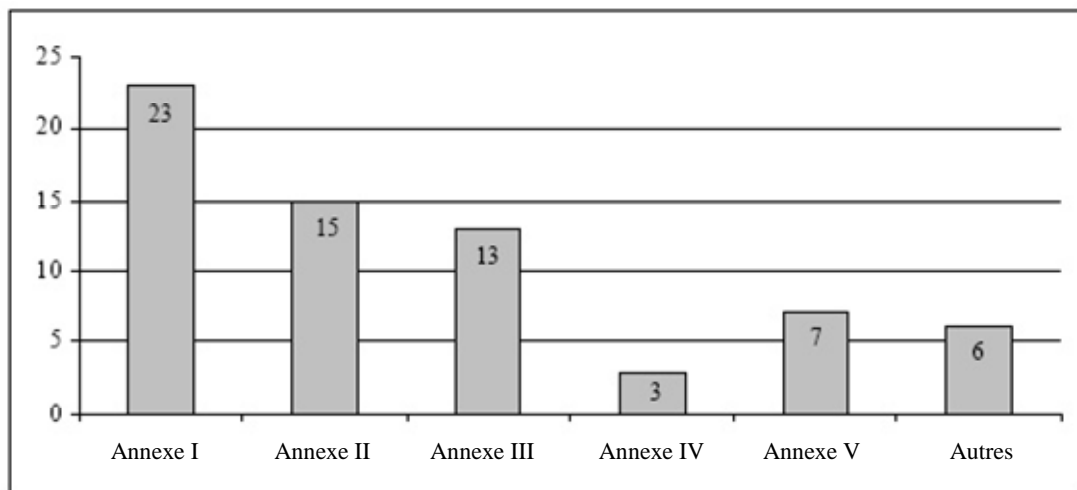
7. Avec l'accord du Bureau du Comité de la science et de la technologie, le secrétariat a envoyé à nouveau le questionnaire à tous les centres nationaux de liaison en avril 2011.

Les Parties qui y avaient répondu en 2010 ont été invitées à actualiser leurs réponses si nécessaire. Un rappel a été envoyé avant la date limite fixée afin d'accroître la participation à l'enquête.

8. À la mi-juin 2011, au moment de la rédaction du présent document, 44 Parties avaient répondu, dont quatre qui avaient déjà participé à l'enquête en 2010, ce qui signifie qu'un total de 67 Parties (environ un tiers) a répondu au questionnaire (voir le graphique 1). Huit Parties qui n'avaient pas désigné de correspondant pour la science et la technologie au moment de l'enquête ont tout de même répondu au questionnaire.

Graphique 1

Nombre de réponses reçues pour chaque annexe de la Convention



9. Toutes les contributions reçues en 2010 et en 2011 ont été prises en compte et analysées, les réponses étant classées dans différents groupes, de même que les opinions en fonction de leur contenu général. Les catégories de réponses retenues dans les graphiques ou les tableaux correspondent à des fins d'analyse uniquement et sont expliquées ou précisées de manière plus approfondie dans le texte, où les différents points de vue, perceptions, descriptions et réflexions sont exposés en détail.

A. Rôle et responsabilités actuels des correspondants pour la science et la technologie

Question 1. Quel est actuellement le rôle du correspondant pour la science et la technologie et quelles sont ses responsabilités dans votre pays pour aider le centre national de liaison?

10. Deux tiers des pays participants ont indiqué que le rôle de leur correspondant pour la science et la technologie était en général de fournir au centre national de liaison des conseils scientifiques et techniques relatifs à l'application de la Convention.

11. Les réponses indiquaient que les correspondants pour la science et la technologie pouvaient réaliser des expertises scientifiques au cas par cas et les mettre en perspective avec des questions plus vastes relatives à la gouvernance environnementale internationale. Certaines Parties ont également signalé que leur correspondant pour la science et la technologie donnait des conseils aux secteurs public et privé et aux organisations de la société civile sur des questions relatives à la dégradation des terres et aux accords multilatéraux sur l'environnement. Dans ce contexte, il pouvait formuler des

recommandations sur des questions en rapport avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, sur la base de conseils scientifiques externes et indépendants. Par ailleurs, les correspondants contribuaient actuellement au renforcement de l'application de la Stratégie en fournissant une aide à leur centre national de liaison sur des questions relatives à la désertification ainsi que pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'action nationaux.

12. Dix-sept Parties ont indiqué que les correspondants pour la science et la technologie assuraient la liaison entre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le pays en communiquant les informations reçues aux parties prenantes; de la même manière, ils contribuaient à renforcer les réseaux avec la communauté scientifique à différents niveaux et aidaient le centre national de liaison à tisser des liens entre les organismes scientifiques, universitaires et politiques. Parallèlement, ils avaient pour tâche de canaliser l'information scientifique se rapportant à différents thèmes et de renforcer les relations entre les milieux politiques et les milieux scientifiques.

13. Treize Parties ont indiqué que leur correspondant pour la science et la technologie apportait une contribution technique et scientifique à l'établissement de rapports et d'autres documents. Certaines Parties ont signalé que les correspondants étaient actuellement chargés de recueillir des données biophysiques et socioéconomiques et de réaliser des enquêtes de référence et des études scientifiques sur les pratiques de gestion durable des terres.

14. Treize Parties ont indiqué que leur correspondant participait à des activités de sensibilisation; par exemple, il planifiait l'établissement de publications et leur diffusion auprès des parties prenantes en se fondant sur les meilleures pratiques en vigueur.

15. Pour huit Parties, la participation à des réunions organisées au titre de la Convention et autres réunions scientifiques faisait partie du rôle et des responsabilités des correspondants. Ceux-ci appuyaient en outre le centre national de liaison dans les négociations conduites lors des sessions de la Conférence des Parties. Certaines Parties ont enfin précisé que leur correspondant participait à des forums de discussion en ligne organisés par le secrétariat.

16. Quelques Parties ont fait observer que le rôle et les responsabilités de leur correspondant pour la science et la technologie n'étaient pas clairement définis, mais que celui-ci fournissait un appui considérable au centre national de liaison et collaborait étroitement avec lui. De la même manière, cinq Parties ont indiqué que leur correspondant n'avait pas de rôle et de responsabilités institutionnellement reconnus, ce qui l'empêchait d'exercer une fonction officielle reconnue comme telle. Le graphique prend en compte des pays qui, bien que n'ayant pas désigné de correspondant, ont participé à l'enquête.

B. Principales réalisations des correspondants pour la science et la technologie

Question 2. Quels ont été les réalisations/résultats les plus importants de la contribution du correspondant pour la science et la technologie aux niveaux national, sous-national et/ou régional?

17. Cinquante-six Parties ont fait état d'importantes contributions de la part des correspondants (voir le tableau 1). Les 11 autres réponses indiquaient qu'aucune réalisation d'ampleur, en raison de contraintes financières, d'un manque de temps ou de la récente désignation du correspondant, n'était encore à signaler.

18. Quelques Parties ont par ailleurs considéré comme une réalisation importante la contribution de leur correspondant à la mise en œuvre du projet d'évaluation de la

dégradation des terres dans les zones arides, son appui à la mise à jour du fichier d'experts indépendants et son travail sur les indicateurs d'impact.

Tableau 1

Principales réalisations des correspondants pour la science et la technologie

Réalisations	Fréquence ^a
Contribution à l'élaboration du rapport de pays ou du programme d'action national	21
Sensibilisation	13
Coordination et échange d'informations avec différentes institutions	11
Pas de réalisation importante	11
Fourniture d'informations dans le cadre de la recherche et coordination avec les chercheurs	9
Participation à des réunions organisées au titre de la Convention et à d'autres réunions	8

^a Certaines réponses renvoyaient à plusieurs questions.

C. Problèmes concernant la coopération avec le correspondant pour la science et la technologie

Question 3. Quels sont à votre avis les problèmes concernant la coopération avec le correspondant pour la science et la technologie?

19. Vingt-cinq des 67 Parties ayant répondu au questionnaire n'ont rapporté aucun problème.

20. Le problème le plus fréquemment mentionné concernant la coopération avec les correspondants pour la science et la technologie était le manque de fonds pour réaliser des activités au titre de la Convention (17 Parties). De nombreuses Parties ont indiqué que les correspondants travaillaient sur la base du volontariat, ce qui leur posait souvent des problèmes d'emploi du temps par rapport à leurs fonctions courantes; les contraintes de temps étaient le deuxième problème le plus souvent mentionné.

21. Neuf Parties ont noté que la coordination de différentes activités par différents organes à différents niveaux posait des problèmes. Cinq Parties ont fait état d'un manque de communication entre les centres nationaux de liaison et les correspondants, entre les correspondants de différents pays et entre les correspondants et les scientifiques et d'autres éventuelles parties prenantes.

22. Ont également été évoqués le caractère imprécis du rôle et des responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, le manque d'appui aussi bien au niveau national qu'au niveau de la Convention et le manque de volonté politique s'agissant de soutenir le travail des correspondants pour la science et la technologie.

D. Rôle et responsabilités proposés pour les correspondants pour la science et la technologie

Question 4. Quels devraient être à votre avis le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie?

23. La majorité des réponses indiquait que le correspondant devait fournir des conseils techniques sur des questions relatives aux programmes d'action nationaux, aux objectifs de la Stratégie, à l'établissement des rapports nationaux et à l'élaboration d'indicateurs

d'impact. Il fallait par ailleurs définir les modalités d'intégration de la science et de la technologie dans les programmes d'action nationaux.

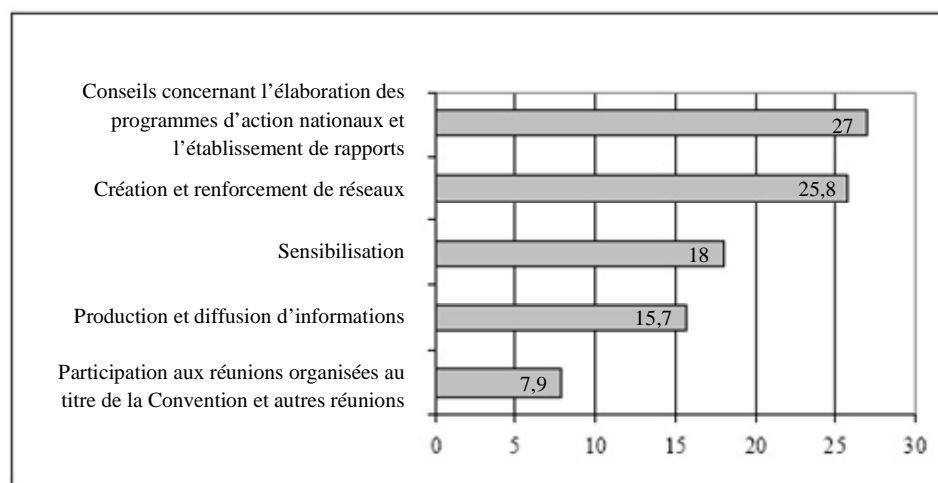
24. Il a été proposé que les correspondants pour la science et la technologie jouent un rôle de premier plan dans l'établissement des rapports nationaux relatifs aux indicateurs d'impact et participent activement aux initiatives se rapportant à la mise en œuvre de la Convention. Ils devraient également étudier les meilleures pratiques concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), la gestion durable des terres et l'élaboration d'indicateurs d'impact.

25. Compte tenu de la nécessité d'intégrer la science et la technologie dans les programmes d'action nationaux, il a été noté que les correspondants devraient créer des réseaux avec la communauté scientifique et contribuer à la diffusion de l'information. Ils pourraient également organiser et diriger des forums de discussion scientifiques dans une optique de sensibilisation. Enfin, ils devraient participer aux réunions organisées au titre de la Convention et autres réunions scientifiques.

Graphique 2

Rôle et responsabilités proposés pour les correspondants pour la science et la technologie

(En pourcentage)



E. Meilleurs moyens d'associer la communauté scientifique à la mise en œuvre de la Convention

Question 5. Comment la science et la communauté scientifique pourraient-elles, à votre avis, participer au mieux à la mise en œuvre de la Convention?

26. Les propositions des Parties sont résumées dans le tableau 2.

Tableau 2
Moyens d'associer la science et la communauté scientifique à la mise en œuvre de la Convention

<i>Moyens suggérés</i>	<i>Fréquence^a</i>
Mise en place de réseaux associant la communauté scientifique et d'autres conventions des Nations Unies	32
Organisation de conférences internationales et de forums de discussion	12
Activités de sensibilisation	12
Intégration de la science et de la technologie dans les programmes d'action nationaux	8
Établissement de priorités, coordination, conduite et financement d'un programme de recherche	6
Mobilisation de parties prenantes	5

^a Certaines réponses renvoyaient à plusieurs questions.

27. Outre les suggestions présentées dans le tableau 2, quelques Parties proposaient d'attribuer des prix scientifiques pour la recherche appliquée sur la dégradation des terres et la désertification afin d'associer la communauté scientifique à la mise en œuvre de la Convention, et d'orienter la politique de la recherche et de l'éducation de façon à promouvoir des activités de recherche contribuant à cette mise en œuvre.

28. Quelques Parties ont évoqué la création de forums internationaux ou d'un groupe d'experts international pour assurer la diffusion de conseils scientifiques au niveau international dans le cadre de la Convention, et la contribution potentielle à cet égard des correspondants pour la science et la technologie.

F. Les correspondants pour la science et la technologie et les réseaux scientifiques

29. La dernière question de l'enquête portait sur une éventuelle contribution des correspondants pour la science et la technologie au renforcement des réseaux scientifiques. Toutes les réponses ont été affirmatives.

30. Certaines réponses ont fait état de la nécessité d'une aide financière à cette fin. Les correspondants pourraient également être chargés de coordonner les réseaux scientifiques nationaux et d'établir des liens aux niveaux régional et mondial. Mais ils devraient d'abord créer un réseau qui leur soit propre avant de tisser des relations avec la communauté scientifique en général.

G. Autres commentaires et recommandations

31. À la fin du questionnaire, les Parties ont été invitées à faire des commentaires ou à formuler des recommandations. Les pays ont déclaré qu'il était capital de renforcer continuellement, par l'échange de connaissances et d'informations, les capacités des correspondants pour la science et la technologie, de fournir des conseils scientifiques aux décideurs; ils ont donc recommandé au secrétariat d'inviter les correspondants à participer

aux différentes réunions organisées dans le cadre de la Convention, et aussi de prendre des initiatives fortes pour convaincre les dirigeants nationaux d'appliquer la Convention.

32. Il a enfin été noté qu'il ne fallait pas surcharger les correspondants de responsabilités étant donné leur statut de bénévole, leurs activités de correspondant s'ajoutant à leur charge de travail courante.

III. Conclusions et recommandations

33. Dans leur majorité, les Parties ont souscrit au rôle et aux responsabilités des correspondants pour la science et la technologie énoncés au paragraphe 2 du présent document. Quelques-unes ont mentionné des responsabilités supplémentaires.

34. À sa dixième session, le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être prendre connaissance de l'analyse des informations relatives au rôle et aux responsabilités des correspondants pour la science et la technologie, examiner et approuver lesdits rôle et responsabilités et faire des recommandations à la Conférence des Parties pour qu'elle prenne une décision à ce sujet.

35. Le Comité de la science et de la technologie souhaitera peut-être envisager de recommander à la Conférence des Parties que les correspondants apportent un appui scientifique à la mise en œuvre de la Convention, notamment à travers la planification, l'application et le suivi des programmes d'action nationaux dans les pays considérés. Il s'agira:

a) De renforcer les liens et les réseaux avec la communauté scientifique aux niveaux local, régional et mondial, avec le concours des centres nationaux de liaison;

b) D'aider le centre national de liaison à nouer un dialogue avec les scientifiques et les spécialistes de la technologie au niveau national;

c) D'aider le centre national de liaison à évaluer les progrès accomplis concernant la réalisation des objectifs stratégiques de la Stratégie et l'établissement de rapports.

36. Toute responsabilité supplémentaire devrait être proposée au correspondant pour la science et la technologie par le centre national de liaison de son pays.

37. Les centres nationaux de liaison devraient expressément informer par écrit leur correspondant pour la science et la technologie du type d'appui opérationnel ou financier pouvant être mis à sa disposition.

Annexe

Questionnaire envoyé pour la consultation

Situation passée et présente

1. Quel est actuellement le rôle du correspondant pour la science et la technologie et quelles sont ses responsabilités dans votre pays pour aider le centre national de liaison?
2. Quels ont été les réalisations/résultats les plus importants de la contribution du correspondant pour la science et la technologie aux niveaux national, sous-national et/ou régional?
3. Quels sont à votre avis les problèmes concernant la coopération avec le correspondant pour la science et la technologie?

Révision du rôle et des responsabilités des correspondants pour la science et la technologie

4. Quels devraient être à votre avis le rôle et les responsabilités des correspondants pour la science et la technologie?
5. Comment la science et la communauté scientifique pourraient-elles à votre avis participer au mieux à la mise en œuvre de la Convention?
6. Les correspondants pour la science et la technologie devraient-ils jouer un rôle – comme proposé à l'annexe I^a – dans le renforcement des réseaux scientifiques?

Veillez nous faire part de tous autres commentaires et recommandations que vous souhaitez exprimer

^a Renvoie au rôle et aux responsabilités des correspondants pour la science et la technologie adoptés par le Bureau du Comité de la science et de la technologie après la première session extraordinaire du Comité, indiqués au paragraphe 2 du présent document.
